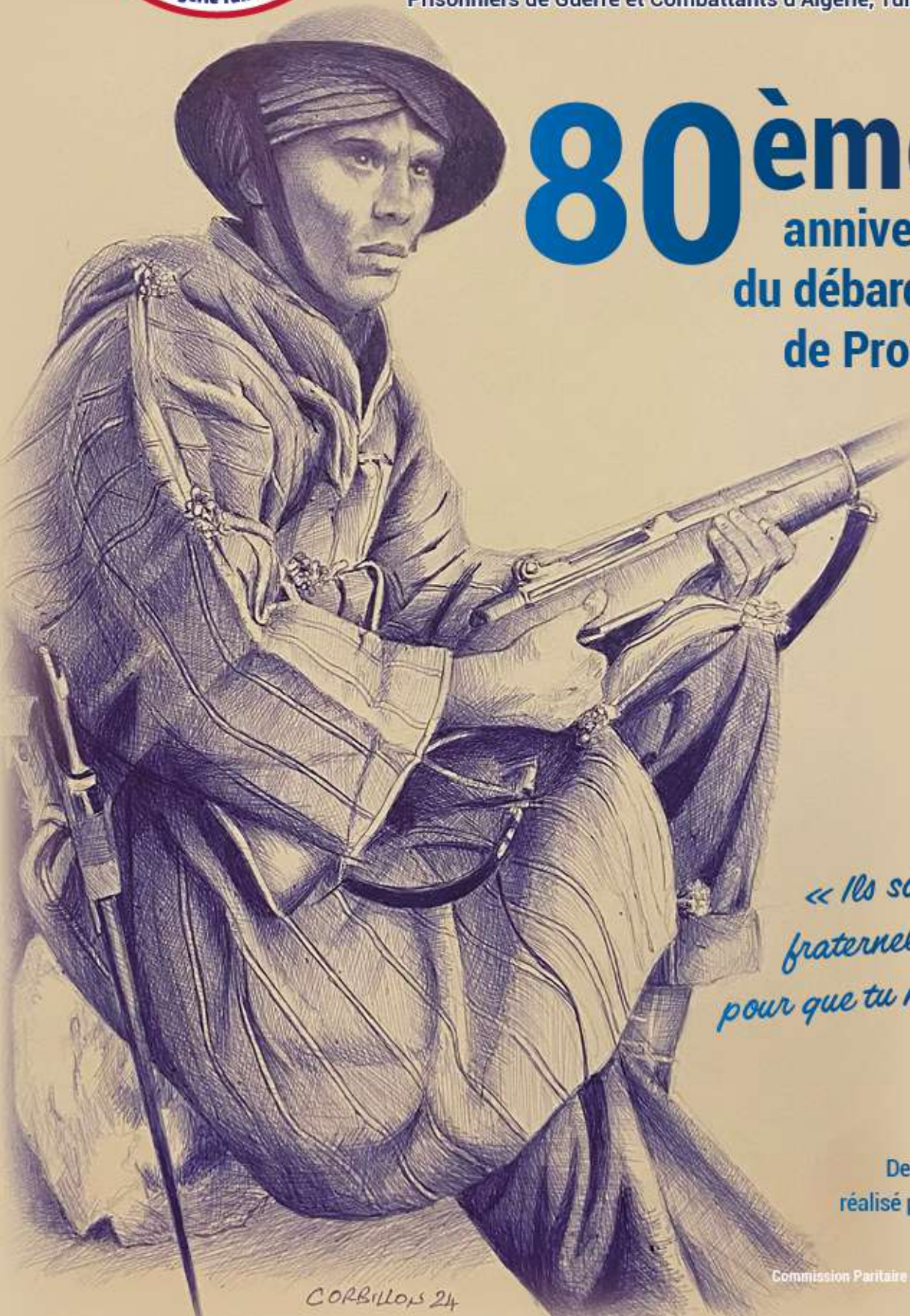




# Le PG CATM

N° 1060  
SEPTEMBRE  
2024

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



## 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement de Provence

*« Ils sont tombés  
fraternellement unis  
pour que tu restes français »*

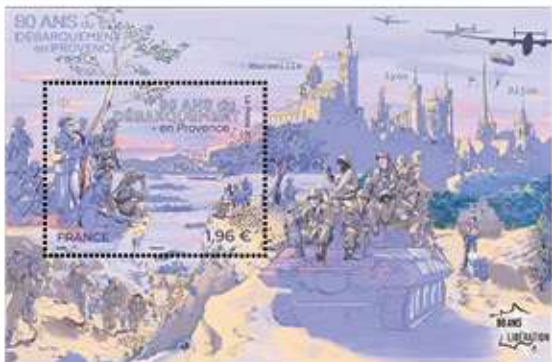
...

Tirailleur algérien  
Dessin stylo Bic format A3  
réalisé par Christophe Corbillon



### Emile ZOLA, Lettre à la jeunesse.

«Jeunesse, jeunesse ! souviens-toi des souffrances que tes pères ont endurées, des terribles batailles où ils ont dû vaincre, pour conquérir la liberté dont tu jouis à cette heure. Si tu te sens indépendante, si tu peux aller et venir à ton gré, dire dans la presse ce que tu penses, avoir une opinion et l'exprimer publiquement, c'est que tes pères ont donné de leur intelligence et de leur sang. Tu n'es pas née sous la tyrannie, tu ignores ce que c'est que de se réveiller chaque matin avec la botte d'un maître sur la poitrine, tu ne t'es pas battue pour échapper au sabre du dictateur, aux poids faux du mauvais juge. Remercie tes pères et ne commets pas le crime d'acclamer le mensonge, de faire campagne avec la force brutale, l'intolérance des fanatiques et la voracité des ambitieux. La dictature est au bout.»



Le 16 août 2024, La Poste émet un bloc composé d'un timbre à l'occasion des 80 ans du débarquement en Provence.



## Le ministère des Armées, acteur incontournable des Jeux Olympiques 2024

Le ministère des Armées, premier contributeur de l'Etat au sport de haut niveau, félicite l'ensemble de son armée de Champions.

### 4 Médailles d'or

- L'aviateur Nicolas GESTIN, sportif de haut niveau au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace en canoë slalom ;
- Le maréchal des logis Manon APITHY-BRUNET, sportive de haut niveau au sein de la Gendarmerie nationale au sabre ;
- L'adjudant Clarisse AGBEGNENOU, sportive de haut niveau au sein de Gendarmerie nationale, le second maître Shirine BOUKLI et le matelot Joan-Benjamin GABA, tous deux sportifs au sein de la Marine nationale et le soldat Luka MKHEIDZE, sportif de haut niveau au sein de l'armée de Terre en judo mixte par équipe.
- Le maréchal des logis Althéa LAURIN, sportive de haut niveau au sein de la Gendarmerie nationale en taekwondo +67kg.

### 6 Médailles d'Argent

- Le soldat Luka MKHEIDZE, en judo moins de 60 kg ;
- Le matelot Joan-Benjamin GABA en judo moins de 73 kg ;
- Le sergent Thomas CHIRAULT, sportif de haut niveau au sein de l'armée de Terre en tir à l'arc par équipe ;
- Le sergent Sylvain ANDRE, sportif de haut niveau de l'armée de Terre, en BMX race ;
- L'aviatrice (AVT) Lauriane Nolot, sportive de haut niveau au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace, en kitefoil ;
- Le Capitaine Elodie Clouvet, sportive de haut niveau au sein de la Gendarmerie nationale, en pentathlon moderne.

### 11 Médailles de Bronze

- Le second-maître Shirine BOUKLI en judo moins de 48 kg ;
- L'adjudant Clarisse AGBEGNENOU en judo moins de 63 kg ;
- Le sergent Anthony JEANJEAN, sportif de haut niveau au sein de l'armée de Terre en BMX freestyle ;
- Le sergent Romain MAHIEU, sportif de haut niveau au sein de l'armée de Terre en BMX race ;
- Le sergent Léo BERGÈRE, sportif de haut niveau de l'armée de Terre en triathlon ;
- Le maître Charline PICON, sportive de haut niveau au sein de la Marine nationale en voile ;
- Le maréchal des logis Lisa BARBELIN, sportive de haut niveau au sein de la Gendarmerie nationale en tir à l'arc ;
- Le sergent Enzo LEFORT, sportif de haut niveau au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace et le maréchal des logis chef Maxime PAUTY, sportif de haut niveau au sein de la Gendarmerie nationale en escrime fleuret par équipe ;
- Le sergent Yohann N'DOYE BROUARD, sportif de haut niveau au sein de l'armée de Terre en natation au relais 4x100m ;
- Le matelot Johanne DEFAY, sportive de haut niveau au sein de la Marine nationale en surf ;
- Le soldat de 1re classe Cyrian RAVET, sportif de haut niveau au sein de l'armée de Terre en taekwondo moins de 58 kg.

## SOMMAIRE SEPTEMBRE 2024

- UNE – Libération de la Provence
- 2 – Les médaillés olympiques
- 3 – Editorial / Témoignage d'un enfant
- 4 – Décret campagne double
- 5 – Mémoire de CATM
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – 9 – Débarquement en Provence
- 10 – Alice Milliat
- 11 – Les jeux paralympiques / Didon
- 12 – 13 – Assemblée Nationale
- 14 – Pol Lapeyre – tirailleur sénégalais
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Publicité

# EDITORIAL

## DE PIERRETTE SARRAZIN

Vice-présidente

### SUIVRE LE CHEMIN....



Suivre le chemin créé par les fondateurs de notre Fédération, les Prisonniers de guerre, ne signifie pas se scléroser. Son parcours en est une preuve. A l'heure des commémorations du 80ème anniversaire de la fin du conflit 39/45, il est essentiel pour notre entité de montrer la reconnaissance et le respect que nous devons aux créateurs de ce qui est pour toutes et tous aujourd'hui la FNCPG-CATM, OPEX, conjoints survivants et sympathisants.

La génération qui a suivi, en très grande majorité des combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, a su assumer ce devoir. C'est ensemble que « pères » et « fils » ont défendu les intérêts matériels et moraux des uns et des autres. Les CATM ont à cœur de préserver ces acquis, voire de les faire progresser.

Ces deux générations n'ont pas oublié le sort des épouses au décès de leurs camarades et ont appuyé les requêtes de celles qui sont, ne l'oublions pas, ressortissantes de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre.

Depuis plusieurs années déjà, des combattants des Opérations et Missions Extérieures prennent des responsabilités au sein de la Fédération. Ils sauront, n'en doutons pas, malgré parfois leur fougue et impatience, soutenir leurs aînés (es) avec sérénité, tout en soignant leur héritage, en particulier cet esprit de solidarité qui fut l'essence même de la Fédération.

Ils seront accompagnés en cela par des sympathisants et sympathisantes, toujours de plus en plus nombreux, descendants ou non de combattants, mais qui tiennent à être de celles et ceux qui porteront la Mémoire des Victimes qui ne sont jamais revenues.

« Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans l'avenir ».

Winston Churchill.



Le 5 juin 2024, Colloque sur le ressenti par les enfants pendant la période du débarquement le 6 juin 1944.

J'avais six ans et je passais une vie relativement indépendante

avec mes copains, sur la place du marché de Tessy-sur-Vire, en totale insouciance avec l'armée Allemande.

Le premier souvenir qui m'a marqué, remonte à la veille du débarquement, soit le cinq juin 1944, ce fut d'apprendre par les adultes qui parlaient ensemble, qu'une jeune fille de Tessy-sur-Vire fut tuée, par le mitraillage de la voiture dans laquelle elle était. Elle venait de passer son bac, et rentra chez elle en voiture (Mademoiselle DESRAULD, fille du marchand de tabac).

Ce fut la fin de notre insouciance et de nos sorties entre copains.

Le même soir, mon père nous fit coucher, ma mère, ma sœur et moi dans la même pièce, sans nous dire pourquoi, plus tard, j'appris qu'ils étaient allés saboter les lignes téléphoniques Allemandes, avec d'autres personnes.

Dans la nuit, un bruit infernal m'a réveillé, je suis resté dans mon lit, je n'ai pas pleuré et j'ai attendu le jour pour voir mon père.

(Regrets de n'avoir pas parlé avec mes parents).

A cette époque, le 6 juin, c'était la saint Claude, ma sœur m'a offert un canif qu'elle est allée acheter chez Mme POTIER, épicerie place du marché. J'étais très content, mais, je l'ai perdu quelques jours après.

Mon père nous fit prendre quelques affaires, et le jour même, nous partîmes nous réfugier chez la famille LEMAZURIER à Fourneaux, commune du canton de Tessy-sur-Vire, à quelques kilomètres de chez nous. Une façon de changer d'adresse, au cas où il y aurait une recherche par les Allemands, que nous appelions autrement à l'époque.

Nous sommes très bien reçus, d'autres réfugiés sont présents.

Il y a des personnes de tout âge, y compris des enfants et adolescents.

#### TEMOIGNAGE D'UN ENFANT DE SIX ANS TESSY-SUR-VIRE DANS LA MANCHE

Nous couchons sur de la paille recouverte d'une couverture dans la boulangerie de la ferme, les jeunes d'un côté, les adultes de l'autre.

Une tranchée a été vite construite à proximité de l'entrée de la boulangerie, elle est recouverte de fagots sur une hauteur importante.

Le pont de Tessy sur la Vire, d'après les adultes est souvent bombardé, nous les gamins, nous entendions les bombes tomber, c'est très bruyant, mais nous regardons les adultes plus dérangés que nous.

Un jour, que nous nous promenions en groupe autour de la ferme, un bombardement recommence sur le pont de Tessy. Nous allons nous réfugier dans une ferme très proche, nous nous protégeons le long des murs, une dame très pieuse, prie tout haut dans la pièce, fait des « je vous salue Marie » en priant, elle fait des flexions des genoux, elle montait et descendait en récitant sa prière. Je pense que cela m'a empêché d'avoir peur ou bien la prière a fait son effet.

Les Allemands nous chassent de la ferme car les Alliés arrivent, j'ai entendu mon père dire que la fermière qui venait d'accoucher de son fils quelques jours avant, allait monter dans une carriole à cheval pour évacuer, mais les Allemands voulaient réquisitionner le cheval, mon père s'est opposé à ce vol bien que menacé par une arme.

Nous sommes partis jusqu'à HEUSSE dans la Manche, par des petites routes. Je me souviens d'avoir vu l'ennemi miner les ponts, l'ennemi se confondre avec notre convoi pour ne pas être mitraillé par l'aviation Alliée, d'avoir vu les premiers morts également.

Nous fûmes bien reçus par les gens qui nous ont accueillis.

Nous rentrons à Tessy à la maison, nous étions locataire, elle est debout mais pillée. Mon père va voir les Américains qui sont dans notre ancien garage pour avoir du pain et quelque chose à manger, quelques ustensiles de cuisine militaires propres, je l'accompagne, ils nous reçoivent très bien.

Nous avons vécu ces instants mouvementés plusieurs mois, je pense avoir appris malgré, mon jeune âge, la valeur des choses qui sont l'entraide, la tolérance, le respect des autres, ou si vous préférez, l'égalité et la fraternité.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

#### Décret n° 2024-635 du 27 juin 2024 portant attribution du bénéfice de la campagne double aux militaires participant à l'opération Barkhane

NOR : ARMH2413488D

*Personnes concernées* : militaires ayant servi dans le cadre de l'opération Barkhane sur le territoire de la République du Mali entre le 10 janvier 2015 et le 31 juillet 2022.

*Objet* : attribution du bénéfice de la campagne double prévue par le code des pensions civiles et militaires de retraites.

*Entrée en vigueur* : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

*Notice* : le texte permet d'accorder, aux militaires ayant servi dans le cadre de l'opération Barkhane sur le territoire de la République du Mali entre le 10 janvier 2015 et le 31 juillet 2022, le bénéfice de la campagne double pour chaque jour durant lequel les militaires auront connu une situation de combat ou auront été blessés au cours d'une situation de combat.

*Références* : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, du ministre des armées et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu la Constitution, notamment ses articles 13, 15 et 19 ;

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4123-4 ;

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment ses articles L. 12 *c*, R.14 et R. 17 *bis*,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les militaires qui ont été exposés à des situations de combat au cours des services qu'ils ont accomplis dans le cadre de l'opération Barkhane sur le territoire de la République du Mali à compter du 10 janvier 2015 bénéficient, dans les conditions fixées à l'article 2, du droit à la campagne double prévu par l'article R. 17 *bis* du code des pensions civiles et militaires de retraite.

**Art. 2.** – Le bénéfice de la campagne double est accordé pour toute journée durant laquelle les militaires désignés à l'article premier ont connu ou ont pris part à une situation de combat attestée par le commandement opérationnel. Elle s'entend comme un usage de la force subi ou délivré dans le cadre de la mission, ou la confrontation à un environnement hostile et à une menace caractérisée matérialisée par un contexte d'attaques récurrentes.

Un arrêté du ministre de la défense fixe la liste des situations de combat ouvrant droit au bénéfice de la campagne double.

L'exposition invoquée en faveur de ce bénéfice sera établie par les archives collectives de l'unité à laquelle les intéressés appartenaient ou étaient rattachés.

**Art. 3.** – Le droit à la campagne double accordé conformément à l'article 2 ne prendra fin, pour le militaire ayant été blessé au cours d'une situation de combat, qu'à l'expiration d'une année complète à partir du jour où il a reçu cette blessure.

**Art. 4.** – Les dispositions du présent décret sont applicables aux services effectués du 10 janvier 2015 au 31 juillet 2022 par les militaires déployés dans le cadre de l'opération Barkhane sur le territoire de la République du Mali.

**Art. 5.** – Le Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre des armées et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 juin 2024.

EMMANUEL MACRON

# MEMOIRE DE CATM

## LES TIRAILLEURS TUNISIENS EN FRANCE



Le 8<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Tunisiens reformé en Tunisie avec le fameux 3/4<sup>ème</sup> R.T.T. « Bataillon du Belvédère » et le 2/4<sup>ème</sup> R.T.T., au retour d'Indochine de ces bataillons, en 1955, est dissous. Mais la tradition survit : le drapeau du régiment va rejoindre le 4<sup>ème</sup> Tirailleurs.

D'autre part, tous les Tunisiens, soldats de carrière volontaires, qui sont demeurés jusqu'à ce jour dans ces corps, sont transférés en France, où ils doivent former une compagnie, sous le commandement du capitaine Monnier.

### LES ADIEUX

Le 18 février, à El Oudiane, ils étaient tous rassemblés une dernière fois sur le sol tunisien. C'est dans le cadre aride, sauvage de ces hauteurs battues des vents, au-dessus de l'ancienne mine de lignite, que le général Baillif, commandant supérieur des troupes en Tunisie, vint prendre congé de ces hommes qui ont choisi le service de la France.

A l'issue d'une prise d'armes empreinte de simplicité et de grandeur, le général s'entretint avec chacun d'eux, puis, dans une courte allocution, rappela à leurs cadres la tâche qui leur incomberait, là-bas, en France : se montrer toujours bons soldats, pour la fierté de l'Armée française et de la Tunisie.

### LE VOYAGE

Pour beaucoup, l'aventure commença par un baptême de l'air...

Le 22 février, dès 6 h 30 du matin, la première vague de tirailleurs s'alignait sur la piste d'El Aouïna, près des deux appareils, un Bréguet et un Dakota, qui allaient les transporter à Toulouse.

C'est en effet dans le Sud-Ouest, à Castelnaudary, qu'ils devaient être regroupés en une Compagnie de Tirailleurs.

Le colonel Jaud, commandant le 8<sup>ème</sup> R.T.T., les chefs de bataillon Brossolet et Desbordes de Cepoy, qui connaissaient personnellement la plupart de ces hommes, pour les avoir eus sous leurs ordres à El Oudiane ou Redeyef, avaient tenu à venir leur adresser un dernier salut.

7 h. 30 – Le premier avion décolle d'El Aouïna. Par les hublots chacun jette un dernier regard sur les montagnes de Khroumirie.

11 h. 30 – Le lourd Bréguet vient se ranger devant l'aérogare de Toulouse-Blagnac. Les premiers accents de l'air des « Turcos » retentissent tout proches. Ils sont attendus, fêtés...

Le général adjoint au général commandant la Vème Région, le secrétaire général de la préfecture et de nombreux représentants de l'Etat-Major de la Vème région militaire sont venus les accueillir. Partout, autour des Tirailleurs, des visages souriants.

Après un défilé sur le terrain de la Base, les « Turcos » embarquent dans les camions.

La caserne Lapasset à Castelnaudary, vide de troupes depuis l'époque de la Libération, fut rapidement « adoptée » par tous. Un détachement du 24<sup>ème</sup> R.I.C., de Carcassonne, s'était efforcé durant plusieurs semaines de remettre en état ces locaux désaffectés de longue date. Le Génie avait achevé les plus gros travaux.

*Ce texte d'archives, paru dans la revue « le bled » du 6 avril 1957, a été adressé à la rédaction du PG-CATM par l'un de nos lecteurs Louis Thiébaud, CATM de Colombier-Fontaine, 63<sup>ème</sup> Génie, 3<sup>ème</sup> compagnie.*

# DANS LES DÉPARTEMENTS

## 📍 Vienne – Latillé



Le samedi 13 juillet, la section AC PG CATM OPEX de LATILLE a procédé à la remise officielle de son drapeau associatif autour de quelques autorités de la VIENNE, dont Monsieur Bruno BELIN, sénateur, Monsieur Benoit COQUELET, vice-président du Conseil Départemental, Monsieur Bruno DUPONT, maire de LATILLE, le DMD, Monsieur Jean-Pierre MACHUEL, représentant le Président Fédéral Hubert CHAZEAU de la FNCPG-CATM OPEX.

Après le défilé en ville avec les autorités civiles et militaires, les porte-drapeaux, les adhérents, le public, et au son de la musique militaire jusqu'au monument de la Victoire, le drapeau a été remis officiellement à un jeune collégien, selon le protocole.

Une gerbe a été déposée au pied du monument, suivi de la sonnerie aux morts, de la minute de silence et de la Marseillaise. Pour conclure, les autorités ont remercié les 18 porte-drapeaux. A la fin de la cérémonie, les autorités ont remercié le Président Jean-Philippe QUILLET.

Un vin d'honneur a été offert aux participants de cette belle journée.

## 📍 Drôme / Ardèche – Tulette



Ils ont dignement célébré les 80 ans du D DAY !

Le Musée de la Figurine a relevé l'immense défi d'organiser un grand week-end de commémoration du débarquement des forces alliées en Normandie.

Cela commença par une cérémonie commémorative au cimetière en présence de Madame La Maire, Madame Sylvie MOLINIER et de Monsieur Benoit LUDGEN, le Bourgmestre de Bastogne qui avait fait spécialement le déplacement.

Les associations de reconstitution historique s'étaient mobilisées : bivouacs, véhicules, expositions, conférences et projections.

Le soir ce fut la fête avec le concert de « swing patrol » de la compagnie des enjoliveurs avec tout un répertoire swing de l'après-guerre.

Beau Week-end de découverte et d'apprentissage en direction de plus jeunes générations.

## 📍 Ariège - Pamiers



Cette année Madame Pâquerette CAROL vient de fêter ses 100 ans. Veuve de prisonnier de la deuxième guerre mondiale, adhérente à la section de PAMIERIS 09, depuis 1986, elle nous accueille dans son pavillon pour partager un moment de convivialité. C'est aussi l'occasion pour M. KERRMANN Gilles, Mme BRIOUX Eliette et M. MENGUAL Pierre, respectivement président, trésorière et porte-drapeau de la section de Pamiers de lui remettre la médaille de la reconnaissance. Avec son regard pétillant, la rayonnante centenaire émue par la distinction, s'engage l'œil malicieux, à garder cette médaille jusqu'à la fin de ses jours. Merci Pâquerette, joyeux anniversaire, tous nos vœux de santé et à l'an prochain.

## 📍 Loiret – Orléans



À Orléans, au parc Pasteur, le 15 juin 2024, lors du congrès national de l'UNP, a eu lieu une cérémonie au monument CATM-TOE-OPEX en hommage aux morts pour la France tombés en Indochine. M. Paul-André DELORD et M. Élie LECLERC ont participé à cette cérémonie.

# DANS LES DÉPARTEMENTS

## 📍 Département du Loiret



Le 06 juin 2024, en compagnie du Président de l'UD 53 et de nos épouses, nous avons assisté, sous un super soleil normand, à la cérémonie organisée par le consulat canadien pour le 80e anniversaire du débarquement des troupes canadiennes sur la plage de Juno Beach à Courseulles Sur Mer.

Cette commémoration était présidée par le Prince William, Prince de Galles.

Justin TRUDEAU, 1er ministre canadien et Gabriel ATTAL, 1er ministre français étaient à ses côtés.

Dans l'ordre protocolaire, chacun a pris la parole pour rendre un hommage respectueux aux combattants du jour J, dont 350 ont péri sur cette plage, ainsi qu'aux 13 vétérans présents.

Le « Burlington Teen Tour Band », composé d'environ 130 jeunes musiciens canadiens, offre de splendides aubades pour rendre hommage aux soldats canadiens, puis ils sont remplacés par un Pipe Band canadien qui fait résonner les cornemuses et tambours.

Ensuite, les parachutistes nous ont régalés en 3 largages successifs par des superbes démonstrations de voile-contact.

À l'issue de cette commémoration, les vétérans se sont rendus sur la plage pour un dépôt de gerbes. Moment au combien émouvant pour eux.

Durant toute la semaine, nous avons eu le plaisir de voir circuler des véhicules de l'époque et d'écouter le « Burlington Teen Tour Band » lors de leur prestation sur la place De Gaulle et le long de la promenade du bord de mer.

*Philippe GRESSIER*

## 📍 Drôme – Ardèche – Lamastre



Remise de la légion d'honneur à M. BOUIT Henri, membre de la section des ACPG-CATM de Lamastre.

Le 08 Mai 2024 au Monument aux Morts de la Préfecture de Privas, une cérémonie présidée par Mme Isabelle Arrighi, secrétaire générale et Sous-Préfète de Privas donna lieu à une remise de décoration en faveur de M. BOUIT, décoré de la légion d'honneur par le Délégué Militaire Départemental le lieutenant-colonel Farid AIT.

En présence d'un détachement en armes du 1er Spahi de Valence, d'un détachement en armes de la gendarmerie nationale, des cadets de la gendarmerie, du SNU.

Mr Gilles HORNEZ, Président de la section ACPG-CATM de Lamastre, représentait Mme Nicole CHRETIEN, Présidente Interdépartementale des ACPG-CATM Drome Ardèche.

## 📍 Isère – Grenoble

Et les « copains » sont tombés... : une cérémonie pour se souvenir des fusillés du cours Berriat, 80 ans après.



Le 14 août 1944 vers 11 heures, deux résistants abattirent deux soldats allemands à proximité du café de Rose Sirvin (153 cours Berriat).

En représailles, il y a 80 ans, vingt jeunes maquisards du Vercors étaient exécutés par les soldats allemands sur le cours Berriat à Grenoble.

Ce mercredi, une cérémonie très émouvante a eu lieu au même endroit, en présence des personnalités civiles et militaires et de nombreuses personnes dont « les pionniers du Vercors et son président Daniel Huillier dont « les copains de l'époque étaient tombés ».

« Le rapport du commissaire de police qui se rendit sur les lieux mentionne que les témoins de l'exécution furent surpris par le calme des victimes qui ne proférèrent aucun cri. Privées de tout élément d'identification, leurs dépouilles restèrent volontairement à la vue des passants jusqu'à la tombée de la nuit pour servir d'exemple. Un monument fut érigé sur le lieu de l'exécution qui prit le nom de Square des Fusillés. »

# DÉBARQUEMENT DE PROVENCE :

## Une opération « Dragoon » plus rapide que prévue

La décision de lancer l'opération « Dragoon » (dénommée aussi Anvil) a été prise, un an auparavant en août 1943 lors de la conférence anglo-américaine de Québec. Dans la stratégie des Alliés, le débarquement de Provence a joué un rôle essentiel. Il s'agissait de détourner les forces allemandes du débarquement principal, en ouvrant un second front après le débarquement du 6 juin 1944 en Normandie, le 15 août 1944 en Provence.



*Les péniches de débarquement. Source : SHD*

Cette opération qui s'est déroulée sous le commandement du général américain Alexander Patch, avait notamment pour but, de fixer des troupes ennemies et de libérer les côtes méditerranéennes. Plus de 94 000 soldats et 11 000 véhicules ont été débarqués dès le premier jour, dans la nuit du 14 au 15 août, et au total près de 250 000 soldats français constituant l'Armée B commandée par le Général de Lattre de Tassigny. « C'est un élément politique et psychologique essentiel pour l'après-guerre d'avoir permis à des troupes françaises de combattre et de contribuer à la libération des territoires occupés. Elles venaient d'Afrique : français d'Afrique du Nord, pieds noirs, tirailleurs algériens, marocains, tunisiens, zouaves, spahis, goumiers, tirailleurs que l'on appelait sénégalais mais qui venaient en fait de toute l'Afrique subsaharienne, et parmi eux des Guinéens, des Ivoiriens » témoignait l'amiral Antoine Sanguinetti pour qui cette opération a été plus rapide que prévue.

### UN ASSAUT PRECEDE D'UN PARACHUTAGE

L'assaut au sol, à l'aube du 15 août, a été précédé dans la nuit du parachutage de plus 5000 soldats alliés et d'une opération d'atterrissage de planeurs américains dans l'arrière-pays provençal, notamment le long de la vallée de l'Argens pour verrouiller les voies d'accès aux zones de débarquement. Ils y ont trouvé l'appui des FFI pour désorganiser les lignes arrières de la défense allemande et verrouiller les voies d'accès aux zones de débarquement. La présence des hauts-fonds, la disposition des batteries ennemies, ont déterminé le choix des 18 plages du débarquement échelonnées le long des côtes provençales entre Toulon et Cannes sur lesquelles s'est développé l'assaut, grâce à 600 bateaux de transport et 1 270 péniches, sous la protection de 250 navires de guerre (dont 14 Français) constituant la « Naval Western Task Force » appuyée par 2 000 avions de la « Mediterranean Allied Air Force ».

La stratégie alliée était ainsi fixée : les troupes américaines attaqueront par la Haute-Provence en direction de l'Isère et de la vallée du Rhône. Les Français commenceront par s'emparer des ports de Toulon et de Marseille. Peu après minuit, tandis que les Rangers américains prenaient pied dans les îles du Levant, les premiers commandos français s'emparaient du Cap Nègre et allaient conquérir une tête de pont vitale autour du Lavandou. La première plage foulée par les Commandos d'Afrique a été celle du Rayol-Canadel-sur-Mer, choisie pour son grand escalier, repérable de loin. À l'aube, un bombardement aérien et naval écrasait les batteries allemandes. A 8h, 3 divisions d'infanterie américaines (D.I.U.S.) se lançaient sur les plages côtières entre Cavalaire et Saint-Raphaël aux noms de code respectifs d'Alpha, de Camel et de Delta.



*Août 1944. Débarquement allié sur la Plage du Dramont*

### LA PRISE DES DEUX PORTS VITAUX

Dès le 15 août au soir, la zone libérée était déjà vaste, de Cavalaire à Saint-Tropez. Elle le sera encore davantage le 18 août au soir. Ce jour-là, les Allemands ont évacué le Sud-Est, en se repliant vers le nord, à l'exception de Toulon et de Marseille où ils se sont préparés à une défense ferme. Tandis que les forces américaines remontaient vers la Durance et la vallée du Rhône, l'armée B devait prendre Toulon et Marseille, ports vitaux pour la stratégie des Alliés. Le général de Lattre qui avait installé son PC à Cogolin, constituait deux groupements dont l'objectif était de s'emparer des deux ports. Il a appliqué la tactique de fixer l'ennemi, le contourner puis le réduire dès le 20 août, la coordination de l'action des deux groupements et les succès initiaux permettaient de mettre en place un front de 80 km menaçant à la fois les défenses de Marseille et de Toulon.

L'action s'est divisée en trois phases : l'investissement de Toulon les 20 et 21 août ; le démantèlement de positions défensives les 22 et 23 août ; la réduction des résistances isolées du 24 au 27 août. Les Commandos et les Chocs se sont emparés des batteries ennemies, dont la poudrière du Faron qui donna lieu à l'un des combats les plus sanglants. Français libres, Algériens, « marsouins » de la Coloniale et Tirailleurs sénégalais ont rivalisé de courage pour prendre la ville, et nettoyer Toulon de ses occupants. La 244e division du général Schaefer a été surprise par l'insurrection accompagnée d'une grève générale lancée par les Forces Françaises de l'Intérieur, ainsi que par la rapidité de la



*Le général  
Alexander Patch*



*Le cap du Dramont de nos jours.*



*Le général  
Jean de Lattre de Tassigny*

progression des unités régulières. La garnison allemande s'est rendue le 28 août après s'être réfugiée dans la presqu'île de Saint Mandrier qu'une batterie de 340 défendait, alors qu'un défilé victorieux s'était déjà déroulé la veille dans la ville en liesse.

### 5 JOURS DE COMBATS VIOLENTS

Parallèlement, de Lattre a lancé ses troupes, composées du 7<sup>e</sup> RTA et des 3 groupements de tabors marocains vers Marseille dont la conquête s'est effectuée en trois phases très similaires à celles de la prise de Toulon, sa population s'étant soulevée dès le 19 août. La Résistance est entrée en action. Les groupes des francs-tireurs et partisans italiens, arméniens et juifs et les Forces Françaises Libres ont attaqué les troupes nazies. Le 21 août, la préfecture était prise et le lendemain le comité de libération sous la présidence de Francis Leenhardt était installé. Des barricades ont été dressées partout dans Marseille et les Allemands se sont repliés sur les points stratégiques.

A partir du 23 août, s'en suivirent cinq jours de combats violents pour réduire les défenses allemandes. Le général de Monsabert a répondu à l'appel des résistants marseillais en s'engageant avec le 7<sup>e</sup> RTA dans la ville par le nord et le nord-est, tandis que les Tabors menèrent de durs combats par le sud et l'est. Le 25 août 1944, la bataille de Notre-Dame-de-la-Garde commençait. Deux colonnes montèrent à l'assaut. Guidée par un valeureux résistant, la 1<sup>re</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> RTA a abordé les blockhaus disséminés autour de la basilique de Notre-Dame-de-la-Garde. Les troupes progressèrent lentement, les obus s'abattant en faisant plusieurs morts dont Ahmed Litim qui succomba à ses blessures. Plus loin, les tirailleurs du sergent Messaoud Lassami nettoyèrent un à un les blockhaus. En parallèle, les troupes du chef de bataillon Valentin menèrent l'assaut final. Le drapeau tricolore fut alors déployé sur Notre-Dame-de-la-Garde. Marseille n'était pas encore totalement libérée. Les défenses allemandes de la Coude-Forêt ont été réduites par le 3<sup>e</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> RTA. Les derniers points de résistance au Racati furent pris avec de lourdes pertes. Enfin, l'armée de l'air américaine pilonna le Frioul et l'armée allemande a finalement capitulé le 28. Marseille était libérée, et de Lattre envoyait, ce jour-là, un télégramme au général de Gaulle : « ... aujourd'hui J+13, dans le secteur de mon armée, il ne reste plus un Allemand autre que mort ou captif ». La libération de Marseille a marqué une étape importante de la libération de la Provence. Dans les Alpes-Maritimes, Américains et Résistants poursuivront les combats durant l'automne. Après de durs affrontements dans le massif de l'Authion, la 1<sup>re</sup> DFL réduira les dernières poches ennemies (Saorge, Fontan...) en avril 1945.

La prise des deux ports le 28 août, conquis avec un mois d'avance sur les prévisions, a permis aux alliés de débarquer environ 14 divisions, ainsi que 18 000 tonnes de fret quotidiennement, un

tonnage supérieur à celui des ports de Normandie, jouant un rôle précieux pour le ravitaillement des armées alliées. Cette capacité logistique a facilité la jonction entre la 7<sup>e</sup> armée du général Patch et celle de Patton, le 11 septembre 1944, à Dijon. Le 15 septembre 1944, l'armée B, devenue la 1<sup>re</sup> armée française (à deux corps d'armée), et la 7<sup>e</sup> armée américaine formèrent le 6<sup>e</sup> groupe d'armées sous les ordres du général Devers, agissant sur le flanc sud des autres armées alliées en progressant en Alsace-Lorraine, puis en Allemagne, jusqu'à la victoire. Grâce à cette participation de l'armée française à la libération du continent, le général de Lattre ratifia au nom de son pays la capitulation de l'Allemagne, le 8 mai 1945, à Berlin.

*Paul Philippart*

### Marseille rend hommage au libérateur de Notre Dame de la Garde : Ahmed Litim

Une école de la ville de Marseille porte, depuis 2021, le nom d'Ahmed Litim, tirailleur algérien de 24 ans, venu libérer Notre-Dame-de-la-Garde de ses occupants nazis en août 1944 lors du débarquement de Provence. « À travers sa mémoire, c'est à l'ensemble des héros de la libération que nous voulons rendre hommage, à ceux qui ont donné parfois de leur vie pour que nous puissions vivre en paix plus de 70 ans après eux. Son nom, c'est celui que nous avons choisi comme symbole pour graver leur combat sur le fronton de nos écoles » expliquait Benoit Paysan, maire de Marseille qui souhaitait rendre hommage à ces héros « dont le rôle a été trop longtemps effacé de notre histoire ». Après avoir participé à des combats en Tunisie et en Italie au sein du RTA (Régiment de tirailleurs algériens), l'un des régiments les plus décorés de l'Armée française, toujours présent dans les combats les plus dangereux, Ahmed Litim a participé à la campagne de France en débarquant à Saint-Tropez, le 17 août et à la Libération de Marseille. Accrochant les soldats allemands dans de durs combats sur plusieurs points de la ville, les troupes du 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> RTA prennent le 25 août, les positions ennemies à Notre-Dame-de-la-Garde. Vers 16h30, le vendredi 25 août, alors que sa compagnie monte à l'assaut de Notre-Dame-de-la-Garde pour rejoindre les camarades du groupe dit « Ripoll », qui viennent de déployer un drapeau français depuis le clocher, il est touché par un obus allemand et meurt le soir même de ses blessures. Il est cité à l'ordre de l'armée pour son courage et est enterré à Marseille. « Jeune caporal, toujours le premier aux postes dangereux, a fait preuve d'un cran remarquable dans les combats de rue à Marseille ». Il est décoré de la Croix de guerre 1939-1945 avec palmes.

ÉCOLE  
AHMED LITIM



*Plaque de l'école Ahmed Litim  
à Marseille*



# ALICE MILLIAT ET LES PREMIERS JO FÉMININS

## DES JO DE PARIS 2024 A PARITE EGALE



« Le sport féminin a sa place dans la vie sociale au même titre que le sport masculin. Il devrait même passer au premier plan des préoccupations du gouvernement. Je n'exagère pas » déclarait Alice Milliat (1884-1957) en 1917 qui a milité pour la participation des femmes aux Jeux Olympiques. Nageuse, hockeyeuse et rameuse, elle a présidé le Fémina Sport club du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, créé la Fédération des sociétés féminines sportives de France (FSFSF) qui a organisé les premiers championnats de France féminins de football, puis des championnats de basket, de cross-country, natation, hockey sur gazon... et la Fédération sportive féminine internationale qui a participé à l'organisation de jeux Mondiaux féminins.

En 1919, elle a demandé au CIO présidé par le baron Pierre de Coubertin d'inclure les épreuves féminines d'athlétisme lors des JO d'Anvers, lequel n'a pas donné suite jugeant que « les épreuves sportives au féminin sont inintéressantes, inesthétiques et incorrectes ». Pour l'historien et pédagogue français, « la femme est avant tout une reproductrice destinée à « couronner les vainqueurs »

Devant son refus, elle décidait d'organiser des compétitions féminines, nationales puis internationales, manière de dénoncer l'exclusion des femmes des JO de l'époque et surtout de prouver qu'elles étaient, à l'instar des hommes, capables de gagner des médailles, alors que pendant la Première Guerre mondiale, les femmes avaient remplacé les hommes dans les champs et les usines sans broncher. Et surtout les premiers JO féminin en 1922 au stade Pershing dans le bois de Vincennes, deux ans avant les JO de Paris : 5 pays y ont participé dont les Etats Unis, la Grande Bretagne avec 77 athlètes qui se sont rencontrés dans 11 compétitions sportives, le temps d'une journée devant 20.000 spectateurs, selon les articles de l'époque. Deux semaines avant l'ouverture, le CIO français lui avait interdit d'accoler le terme « olympique » mais elle est passée outre, ouvrant finalement une brèche. Trois autres olympiades féminines seront ensuite organisées entre 1922 et 1934.

Devant leur succès, le Comité international olympique (CIO) finira, à contrecœur, par intégrer les sportives dans des épreuves d'athlétisme dès 1928 aux JO d'Amsterdam, où Alice Milliat devenait la première femme juge lors des épreuves d'athlétisme des hommes. En 1930, elle organisait les championnats du monde féminins d'athlétisme à Prague – avec 17 Pays et 227 athlètes – qui ont perduré jusqu'en 1936. Mais peu à peu, la Fédération sportive féminine qu'elle dirigeait s'est éteinte faute d'argent. « Il y a quand même eu une résistance de la part des dirigeants masculins à la tête des différentes fédérations internationales d'athlétisme et du CIO. Ils ont fait en sorte que les budgets soient coupés pour les femmes ». Résultats : Aucune athlète ne pourra participer aux JO de Los Angeles en 1932.

Il faudra attendre 1960 pour que les femmes reviennent aux JO sur le demi-fond et d'autres épreuves. Alice Milliat avait disparu dans l'anonymat 3 ans auparavant. « Alice Milliat ne pensait pas comme les autres à l'époque. Elle est une femme du 20, voire du 21 siècle. Pour ça, elle a été, dans la manière de voir la place de la femme dans le sport, précurseur de près d'un siècle. C'est une femme d'une modernité absolument incroyable et ce n'est pas un hasard si finalement, 100 ans après son combat, un certain nombre de choses pour lesquelles elle a fortement milité prennent corps aujourd'hui. La parité aux Jeux Olympiques de Paris 2024, c'est son combat d'il y a un siècle, c'est un vrai symbole ! » soulignait récemment Stéphane Gachet, biographe d'Alice Milliat.

Paul Philippart



Complexe sportif Alice Milliat à Grange-les-Valence





## Père Henri Didon, l'inventeur de la devise des JO

Figure quasiment oubliée aujourd'hui, Henri Didon (1840-1900), dominicain, qui était pourtant une célébrité en France à la fin du XIXe siècle et un grand promoteur du sport dans l'éducation, est à l'origine de la devise olympique « Plus vite, plus haut, plus fort » (Citius, Altius, Fortius). Grand promoteur du sport moderne, il a participé, aux côtés de Pierre de Coubertin, au renouveau des Jeux Olympiques devenant « l'aumônier de l'olympisme » titre d'une biographie que l'historien Yvon Tranvouez lui a consacré.

Elève au petit séminaire du Rondeau à Grenoble, à 15 ans, il remporte 3 titres lors des « JO du Rondeau ». Un an plus tard, il prend l'habit de dominicain au cours d'un voyage à la Grande Chartreuse, complète sa formation à Rome. Ordonné prêtre à Aix en Provence en 1858, il devient docteur en théologie, se consacre principalement aux prêches qui l'amène à Londres et Liège, notamment, où il s'adresse principalement à des publics d'élite. Devenu aumônier militaire pendant la guerre de 1870 où il est pris au piège avec l'armée française dans Metz, il retrouve une chaire à Marseille où il prêche pour une « régénération de la France », poursuit à Paris, devenant un prédicateur renommé, se heurtant à sa hiérarchie qui le retire du Prêchoir en 1880... jusqu'au jour où il est nommé proviseur et prieur à Albert le Grand à Arcueil en 1890.

### UN PIONNIER DU SPORT A L'ECOLE

A ce poste, il introduit une pédagogie à l'anglaise, alliant travaux intellectuels et activités physiques et sportives - Il a effectué en 1898-1899, un voyage d'études en Grande-Bretagne pour y observer le système éducatif anglais - initiant les jeunes catholiques de bonne famille à la démocratie, par le sport, organisant des voyages scolaires, et surtout les jeux sportifs qu'il pratiqua enfant au Rondeau. Ce qui l'a amené à prendre ainsi part au mouvement sportif, fréquentant alors les principaux dirigeants sportifs de l'époque comme Georges de Saint-Clair et surtout Pierre de Coubertin qui lui demanda son appui pour l'aider à convaincre les établissements scolaires religieux d'accepter les rencontres sportives face aux établissements laïcs.

Didon a créé au sein de son établissement une association sportive officielle et Albert-le-Grand participe à une première épreuve sportive laïque le 13 janvier 1891 avant d'organiser sa première compétition le 7 mars. À cette occasion, il invente la fameuse devise qu'il brode sur le drapeau de l'école qui devient celle des JO de 1897, à l'occasion du premier congrès olympique. Il est en quelque sorte un pionnier du sport à l'école. « *J'estime que les vainqueurs de football ont bien des chances d'être les lauréats de demain dans les concours d'intellectuels.* » expliquait-il, repris par Jean Giraudoux dans son éloge du Football.



Sir Ludwig Guttmann

## Les Jeux Paralympiques lancés grâce à des vétérans blessés du second conflit mondial

Les ancêtres des Jeux Paralympiques sont les Stoke Mandeville Wheelchair Games créés en 1948 par Sir Ludwig Guttmann pour les vétérans blessés au cours de la Seconde Guerre mondiale. Le médecin spécialisé dans la moelle épinière, estimait que le sport peut redonner confiance à ces anciens combattants en fauteuil roulant, tout en améliorant leurs capacités physiques. En juillet 1948, il organise à l'hôpital Stoke Mandeville les premiers « Jeux mondiaux de chaises-roulantes et des amputés » (World Wheelchair and Amputee Games), destinés à réhabiliter par la pratique physique des victimes et anciens combattants devenus paraplégiques. 16 vétérans en fauteuil s'affronteront dans une compétition de tir à l'arc et de netball (dérivé du basket-ball)



Ils deviennent à partir de 1951 les Jeux Internationaux de Stoke Mandeville et seront organisés à Rome une semaine après les JO de l'été 1960, où l'on considère qu'il s'agit des premiers Jeux Paralympiques avec 400 athlètes provenant de 23 pays dans huit sports. Les premiers Jeux paralympiques d'hiver eurent lieu à Ömsköldsvik en Suède en 1976. Compétition multisports, similaire aux JO, mais réservée aux athlètes atteints de handicap physique, visuel ou mental, ils ont lieu tous les quatre ans, en alternance été/hiver comme les Jeux olympiques. Depuis les JO de Séoul en 1988, ils sont organisés dans la même ville que les Jeux olympiques d'été et se déroulent après ceux-ci, comme pour les JO D'hiver depuis 1992 à Tignes-Albertville. Aux Jeux paralympiques de Paris en 2024, 23 sports et 549 épreuves sont au programme dont certaines disciplines n'existaient pas aux Jeux olympiques, comme la boccia et le goalball.



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## Questions Réponses

**Question de M. Christophe Naeglen (Libertés, Indépendant, Outre-mer et Territoires - Vosges) concernant le plan d'action 2023-2027 – Accompagnement des blessés militaires.**

**Texte de la réponse publié au Journal officiel du 16/04/2024 – Page 3013.**

La loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense étend le régime de la présomption légale en matière d'invalidité applicable aux militaires, en reconnaissant les maladies désignées par les tableaux des maladies professionnelles de la sécurité sociale comme étant présumées imputables au service. Désormais, un militaire atteint d'une maladie peut bénéficier d'un régime favorable lors de l'étude de ses droits à pension militaire en permettant la reconnaissance d'un caractère professionnel « par présomption » lorsque l'affection est contractée dans les conditions mentionnées dans ces tableaux. Les tableaux des maladies professionnelles sont créés et modifiés par décret, suivant l'évolution des techniques et des progrès des connaissances médicales. Le plan d'action ministériel d'accompagnement des blessés et des familles 2023-2027 dit Plan Blessés prévoit la qualification de maladie professionnelle pour certaines pathologies potentiellement déclenchées par les activités militaires à partir d'un certain seuil. Les travaux pour définir la mesure sont en cours. En outre, la loi du 13 juillet 2018 précitée établit une présomption d'imputabilité au service en cas de blessure survenue durant le service, instaurant ainsi un régime d'imputabilité étendu pour les militaires. Enfin, l'article 24 de la loi n° 2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense a supprimé le délai de carence pour l'imputabilité au service des maladies constatées au cours d'une opération extérieure.

**Question de M. Charles Sitzenstuhl (Renaissance – Bas-Rhin) concernant l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale.**

**Texte de la réponse publié au Journal officiel du 07/05/2024 – Page 3620.**

L'annexion de fait de l'Alsace et de la Moselle par le III<sup>ème</sup> Reich a comporté notamment l'incorporation forcée de jeunes Français dans l'armée allemande. La secrétaire d'État auprès du ministre des armées mesure pleinement l'étendue du drame vécu par ces militaires et leurs familles au cours de la Seconde Guerre mondiale et souhaite rappeler que la France a reconnu leur situation. Plusieurs textes ont été adoptés pour permettre à ces jeunes Alsaciens et Mosellans de bénéficier des droits accordés aux combattants de l'armée française, que ce soit en matière de pensions d'invalidité (ordonnance du 10 mars 1945), de droit à la mention « Mort pour la France » (loi du 22 août 1950) et aux avantages dérivés, d'indemnités (arrêté du 10 mai 1954) ou d'attribution de la carte du combattant (arrêté du 4 mars 1958). Depuis mars 2020, une

« base des Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande », recensant près de 31 000 de ces soldats, titulaires ou non de la mention « Mort pour la France », figure sur le portail Internet « Mémoire des Hommes » du ministère en reconnaissance à leur histoire. Le ministère des armées a également soutenu la création et la rénovation du mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck (Bas-Rhin), inauguré en 2005 et rénové en 2017. Il participe régulièrement au financement de sa programmation scientifique et culturelle. Ce mémorial est un membre actif du réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains piloté par la direction de la mémoire, de la culture et des archives du ministère. Un monument en hommage aux morts et disparus alsaciens et mosellans de la Seconde Guerre mondiale devrait être inauguré en 2025. Installé en contrebas du mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck, il consistera en un bâtiment d'environ 240 m<sup>2</sup> dont la scénographie intérieure s'appuiera sur un dispositif numérique. Il s'articulera autour de deux axes majeurs : une dimension commémorative où les noms défilent sous forme de projections murales dédiées à chaque groupe de victimes, ainsi qu'une dimension didactique où plusieurs bornes multimédia individuelles donneront accès à la base de données ainsi qu'à des parcours individuels. Le ministère des armées a été sollicité par la région Grand Est et soutiendra ce projet grâce à un accompagnement financier, dans le cadre d'un projet partenarial avec le territoire. S'agissant de la situation des orphelins des « Malgré-nous », il est précisé que ces derniers ont pu prétendre à un droit à réparation conformément aux dispositions de l'article L. 142-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), tout comme ceux des Alsaciens et Mosellans réfractaires à l'incorporation forcée dans l'armée allemande en application de l'article L. 143-1 du CPMIVG. Il convient d'ajouter que tous les orphelins de guerre, dont font partie les orphelins des « Malgré-nous », quel que soit leur âge, sont ressortissants de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) et peuvent bénéficier, à ce titre, de l'assistance de cet établissement public, dispensée notamment sous la forme d'aides ou de secours en cas de maladie, absence de ressources ou difficultés momentanées. La loi de finances pour 2024 a ainsi prévu, à l'initiative du Gouvernement, une augmentation de 4 millions d'euros des crédits d'aide sociale de l'ONaCVG, au profit des pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs.

**Question de M. Lionel Tivoli (Rassemblement National – Alpes Maritimes) concernant la Reconnaissance des massacres du 26 mars 1962 et du 5 juillet 1962.**

**Texte de la réponse publié au Journal officiel du 07/05/2024 – Page 3621.**

Les événements du 26 mars et 5 juillet 1962 ont été reconnus par le Président de la République, le 26 janvier 2022, lors d'un discours prononcé à l'Élysée devant les représentants des rapatriés d'Algérie. Le ministère des armées s'inscrit pleinement dans cette reconnaissance. Ainsi, s'agissant de la fusillade de la rue d'Isly qui eut lieu le 26 mars 1962, le chef de l'État a

indiqué : « En métropole, le drame fut passé sous silence. 60 ans après, la France reconnaît cette tragédie. Et je le dis aujourd'hui haut et clair : ce massacre du 26 mars 1962 est impardonnable pour la République. » Concernant le drame du 5 juillet 1962 à Oran, le Président de la République a déclaré : « des centaines d'Européens, essentiellement des Français, furent massacrés, comme le furent ensuite nombre d'autres et des dizaines de milliers de Harkis. Ce massacre, lui aussi, doit être regardé en face et reconnu. La vérité doit être mise et l'histoire transmise. ». Le ministère des armées s'inscrit pleinement dans cette reconnaissance. S'agissant de la perpétuation du souvenir des victimes civiles de ces deux événements, il est rappelé que dès son inauguration le 5 décembre 2002 par le Président de la République, le mémorial du quai Jacques Chirac à Paris a été dédié aux combattants morts pour la France et aux supplétifs tués après le cessez-le-feu. La loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés associe à cet hommage les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Évian, ainsi que les victimes civiles des combats du Maroc et de la Tunisie. La plaque alors apposée à côté de la colonne bleue du mémorial rappelle la volonté du législateur. La décision prise en 2010 consiste à ce que le nom des civils français, victimes innocentes de la guerre d'Algérie, puisse être affiché sur le monument au lieu de faire l'objet d'une seule mention collective sur cette plaque. Pour qu'elles ne soient pas confondues avec les combattants morts pour la France, leur nom apparaît sur la colonne blanche du monument, les colonnes bleue et rouge restant dédiées aux morts pour la France. La dédicace du mémorial, qui défile sur la colonne blanche, a été complétée en ce sens. Le nom des victimes des manifestations des 26 mars et 5 juillet 1962 a été inscrit, dans ce cadre, sur la colonne centrale du mémorial. Il n'est pas envisagé de modifier le calendrier commémoratif se rapportant à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de la Tunisie, comportant trois journées nationales dédiées à ces conflits.

**Question de M. Julien Rancoule (Rassemblement National - Aude) concernant l'étude sur la recréation d'une filière de munitions de petits calibres.**

**Texte de la réponse publié au Journal officiel du 14/05/2024 - Page 3805.**

Le ministère des armées porte une attention particulière aux sujets de souveraineté en matière de production d'équipements de défense. Concernant les munitions de petit calibre, le ministre des armées a annoncé, le 11 décembre dernier à l'Assemblée nationale, avoir confié pour mission au délégué général pour l'armement de documenter le coût de la reconstitution d'une filière en la matière. Cette analyse est menée en travaillant de concert avec l'ensemble des acteurs concernés par les munitions de petit calibre. L'orientation définitive retenue sur ce dossier sera présentée au Parlement d'ici la mi-2024.

**Question de M. Christophe Naeglen (Libertés, Indépendant, Outre-mer et Territoires - Vosges) concernant les Médailles militaires.**

**Texte de la réponse publié au Journal officiel du 14/05/2024 - Page 3810.**

Les ordres nationaux et la Médaille militaire, ainsi que les décorations décernées en raison de mérites acquis à titre

militaire ou civil, forment un système de distinctions honorifiques cohérent et complet, à l'issue de la réforme des récompenses nationales voulue par le Général de Gaulle et menée de 1962 à 1963. Le rapport du décret n° 63-1196 du 3 décembre 1963 portant création d'un ordre national du Mérite expose que « la revalorisation de la notion de décoration, en tant que marque d'honneur accordée par l'État, impose une limitation non seulement des effectifs des attributaires des divers ordres, mais encore du nombre des décorations elles-mêmes. » À l'issue du conseil des ministres du 2 novembre 2017, le Premier ministre a présenté une communication relative aux ordres nationaux et à la Médaille militaire, par laquelle il a exprimé la volonté du Président de la République de réduire les effectifs de décorés et de respecter plus strictement les critères d'attribution ainsi que les valeurs fondamentales portées par ces hautes distinctions nationales, afin de rehausser leur valeur. Cette position est l'héritière de la réforme voulue par le Général de Gaulle, en 1962. À l'instar des distinctions dans les ordres nationaux, la valeur et le prestige de la Médaille militaire sont préservés par un contingentement, un décret du Président de la République fixant pour une période de trois ans le nombre de médailles pouvant être décernées. La baisse contingente évoquée s'explique par la réduction du nombre des candidatures éligibles au regard de la réglementation et des critères d'appréciation du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, compétent pour statuer sur la concession de la Médaille militaire. Cependant, il convient d'observer que pour tenir compte de la singularité de l'état militaire et des services rendus au péril de leur vie par les anciens combattants, l'évolution des contingents de distinctions dans les ordres nationaux ou de médailles militaires, sur la période de 2018 à 2023, a été nettement atténuée par rapport au resserrement des contingents de croix dans les ordres nationaux, à titre civil. Il convient également de souligner que dans le cadre du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, des contingents exceptionnels de distinctions honorifiques ont été institués pour récompenser les « anciens combattants particulièrement valeureux » au titre de ce conflit, aux termes de l'article 1er du décret n° 2022-520 du 11 avril 2022. Un volume de 40 médailles militaires a ainsi complété le contingent annuel de décorations. Les propositions du ministre des armées doivent faire l'objet d'une vérification de leur conformité avec les lois, décrets et règlements en vigueur et d'un avis du conseil de l'ordre sur leur recevabilité, en les appréciant d'après les critères fixés par le code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite et en conformité avec les principes fondamentaux de l'ordre. De ces principes, il résulte notamment que les mérites déjà récompensés par l'admission dans un ordre national, tenant compte des services militaires ou des faits de guerre, ne peuvent être à nouveau récompensés par la concession de la Médaille militaire, au même titre. Il en découle aussi que ces propositions doivent impérativement se conformer à l'égalité de traitement entre les générations du feu, ce qui conduit à réserver le même traitement à l'ensemble des anciens combattants par la prise en compte de leurs faits de guerre. La grande sélectivité dans l'appréciation des candidatures des anciens combattants vise ainsi à préserver la valeur de cette décoration qui ne peut pas être décernée de manière systématique à une catégorie d'anciens combattants.



# POL LAPEYRE

## Tirailleur Sénégalais

Ancien élève du Prytanée national militaire de La Flèche, Pol Lapeyre (1903-1925) est admis à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr en 1921 (promotion du Souvenir, 1921-1923). À l'issue de sa scolarité, il intègre le 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale à Marseille avant de passer au 5<sup>e</sup> régiment de Tirailleurs sénégalais (5<sup>e</sup> RTS) au Maroc. Affecté avec sa section au poste avancé de Beni Derkoul, qu'il transforme en fortin, il résiste à un siège de 61 jours à la tête de ses 38 hommes face à un millier de combattants. Le 14 juin 1925, sa section ne comptant plus que cinq hommes et après une ultime résistance, il fait sauter son poste afin de ralentir l'assaut adverse et de permettre aux troupes françaises de gagner du temps. Pol Lapeyre est nommé au grade de lieutenant et décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de Guerre à titre posthume. Son héroïsme lui vaut également une citation à l'ordre de l'Armée :

*« Lapeyre Pol, sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs sénégalais, commandant le poste de Beni-Derkoul, a tenu en échec pendant 61 jours un ennemi ardent et nombreux, a conservé jusqu'au dernier jour un moral superbe, sans une plainte, sans un appel à l'aide. Le 14 juin 1925, submergé par le flot ennemi, a fait sauter son poste plutôt que de se rendre, ensevelissant à la fois sous les ruines les restes de sa garnison et ses assaillants. Mérite que son nom soit inscrit au livre d'or de l'armée comme l'exemple du devoir et du sentiment de l'honneur poussé jusqu'au sacrifice ».*

*Louis Hubert Lyautey, maréchal de France.*



*Monument à Pol Lapeyre*



© CCH A. Klopstein/Armée de Terre/Défense

*Lieu de conservation :*

*Saint-Cyr-l'École, parc du Lycée militaire de Saint-Cyr*

La 113<sup>e</sup> promotion de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr (1926-1928) porte son nom. Le lieutenant Pol Lapeyre est également le parrain de la Corniche du Lycée militaire de Saint-Cyr, composée des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles qui, chaque année depuis 1973 à l'occasion du 2S (cérémonie commémorant la bataille d'Austerlitz), assistent à la lecture de la citation à l'ordre de l'armée de leur parrain. Le 11 février 2021, un bâtiment modulaire a été inauguré au Lycée militaire et baptisé du nom de Pol Lapeyre.

**Grades et distinctions :** sous-lieutenant, 1923 ; lieutenant à titre posthume, 1925.

**Campagnes :** du Rif, 1925.

**Récompenses :** citation à l'ordre de l'armée, 1925.

**Décorations :** Ordre de la Légion d'honneur : chevalier à titre posthume, 1925 ; Croix de Guerre à titre posthume, 1925.

## BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

### Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** <sup>(1)</sup> par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....



# LES MOTS CROISÉS

## de François Creseveur

### PROBLÈME 267

#### HORIZONTALEMENT

- 1 - Un coup de pique peut blesser
- 2 - Sous-vêtement de marque Australienne - Pourvu
- 3 - Au choix avec ou sans odeur - Ne dispense pas du port
- 4 - Travail pas nécessairement dévolu aux orfèvres
- 5 - Roche sédimentaire - Conseil d'avocat, le faire dans la logique
- 6 - Seront-elles prises en considération - Pronom relatif
- 7 - Une direction - Indécises
- 8 - Incitée à l'effort
- 9 - Il aspira à un repos bien mérité - Placé entre les brancards il manifeste sa mauvaise humeur
- 10 - 1,618 est très esthétique - Un patron mais qui n'a rien à voir avec une épeire

#### VERTICALEMENT

- A - Les hommes sont dans ce lieu sans beaucoup d'ombre - Note de musique
- B - Apparenté à la confiture (très difficile de s'en détacher) - Battre violemment
- C - Servies avec le café du matin (dans certaines régions)
- D - Lénifie - Son siège est à Fairfax
- E - Précède Tille - C'est aussi se monter loyal
- F - Publie des statistiques - Deux noirs et un vert de blanc
- G - A Lorient cette branche irlandaise et écossaise est toujours invitée une fois l'an
- H - Classification des hôtels - Cet ordre du jour est cité sans omission
- I - Il reviendra l'année prochaine - Utilisé deux fois pour effacer une faute d'impression
- J - Élément d'assemblage - Croute terrestre.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

#### SOLUTION DU PROBLÈME JUILLET ET AOÛT (266)

##### HORIZONTALEMENT

- 1) SECURISEE
- 2) UPAS - NACRE
- 3) REDUCTIONS
- 4) VERSEE - REA
- 5) OSE - PRONE
- 6) UTE - RE
- 7) TARI - ANSES
- 8) ENSACHE - CS
- 9) SI - NO - ECHU
- 10) SE - LI - EEE

##### VERTICALEMENT

- A) SURVOLTES
- B) EPEES - ANIS
- C) CADREURS
- D) USUS - TIAN
- E) CEPE - COL
- F) INTER - AH
- G) SAI - ORNEE
- H) ECORNES - CE
- I) ERNEE - ECHE
- J) ESA - OSSUE

## NOTE de LECTURE



### La Famille Finkiel

### La Famille Finkiel

Jean, la quarantaine, est conservateur dans un musée parisien. Au détour d'un inventaire, il trouve une énigmatique mappemonde du XIX<sup>e</sup> siècle. Commence alors son enquête qui nous fera découvrir, au milieu de l'océan des biens spoliés aux Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire de la famille Finkiel.

Olivier Cogne est directeur du Musée dauphinois et ancien directeur du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère.

La Famille Finkiel est son premier roman. Il est dédié à Rose Valland, résistante, qui joua un rôle majeur dans la récupération de plus de 60 000 œuvres spoliées par les nazis pendant l'Occupation.

Date de parution : 02/05/2024

Éditeur : Heliopoles

Nombre de pages : 192

Prix FNAC : 21 €

## Le PG CATM

73<sup>e</sup> année - Nouvelle série  
Pages spéciales départementales incluses

SEPTEMBRE 2024 - N° 1060  
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.  
Reconnue d'utilité publique sous le titre  
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»  
par décret du 1<sup>er</sup> avril 1948.

Directeur de la publication : H. CHAZEAU  
Rédactrice en chef : P. CHOVELON

Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU  
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.  
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

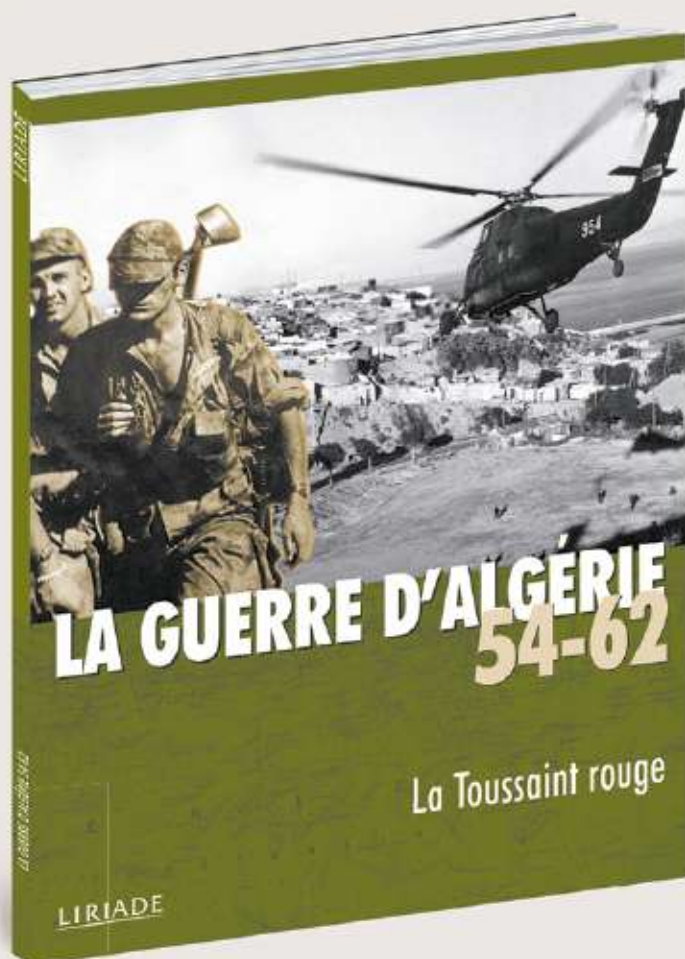
Email : [secretariat.general@fncpg-catm.org](mailto:secretariat.general@fncpg-catm.org) - Internet : [www.fncpg-catm.org](http://www.fncpg-catm.org)

Abonnements :  
Un an (11 Numéros) : 20 €  
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08  
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF  
111 Rue du Général de Gaulle  
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média  
22 rue La Fayette  
75009 PARIS  
Tél : 01 40 02 99 00

# OFFRE GRATUITE\*

**0€**  
au lieu de  
~~15,95€~~



## UN LIVRE D'HISTOIRE RICHEMENT ILLUSTRÉ ET DOCUMENTÉ

70 ans après, redécouvrez les premiers événements de la "Toussaint rouge" qui ont marqué le début de la Guerre d'Algérie. Plongez-vous dans ce passionnant ouvrage clair et richement documenté. Ne tardez pas, demandez vite à recevoir votre volume **GRATUIT\*** et son cadeau.

**+ EN CADEAU  
POUR TOUTE COMMANDE**



La reproduction grand format de la photo  
du paquebot "Ville d'Alger".  
Format : 297 x 210 mm.

- Grand format : 296 x 222 mm • Livre broché • 80 pages
- 90 illustrations • De nombreuses photos d'époque en couleurs et en noir et blanc.

**INTROUVABLE  
EN LIBRAIRIE**

**LIRIADE**

**2 FAÇONS DE COMMANDER = 1 SEUL CODE PRIVILÈGE : 1648G**



Par courrier en précisant le code  
**1648G** sur l'enveloppe



Par téléphone : 7 jours sur 7 de 8h à 20h  
**0 892 680 181** Service 0,40€ / min  
+ prix appel

RCS Paris B 410 714 885. Offre réservée aux personnes majeures.  
\*+5,98€ de frais de traitement.

À retourner sans affranchir sous enveloppe à : LIRIADE - Libre-Réponse 40181 - 27039 ÉVREUX CEDEX 7800061 1648G/P4560

**OUI**, envoyez-moi ce **LIVRE GRATUIT\*** "La Toussaint rouge" à **0€** au lieu de **15,95€** accompagné de son cadeau (1 par foyer).

Ci-joint ma participation aux frais de traitement de 5,98€ par :

- Chèque à l'ordre de LIRIADE
- Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard)

N°: \_\_\_\_\_

Date de validité : \_\_\_\_\_ Cryptogramme au dos de ma carte : \_\_\_\_\_ (indispensable)

Délais de livraison : 7 jours environ. Offre valable pour la France métropolitaine et Monaco sous 1 mois, ne m'engage à rien d'autre. Offre de lancement.

Envoyez-moi sans obligation d'achat et suivant la lettre jointe à mon envoi les autres livres de la collection "Guerres du XX<sup>e</sup> siècle".

Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à LIRIADE - Service clientèle - 94971 Créteil Cedex 9, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de client. Vos données peuvent être communiquées à un tiers concerné dans le cadre d'un changement de contrôle, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'apport partiel d'actifs de Reder SAS.

Mme/M. : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pour mieux vous servir : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date :   /  /     /  /  /  

Signature obligatoire : \_\_\_\_\_